

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

SEMSAMAR (971)
Parc d'activité de la Jaille
Bâtiment 2
97122 Baie-Mahault

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE****SERVICES****Section 1 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : SEMSAMAR (971)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 33336111100060

Code postal / Ville : 97122 Baie-Mahault

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SEMSAMAR - Steeve TITUS - agissant au nom et pour le compte de la Ville de Le Moule

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Cf. Règlement de la consultation

Capacité économique et financière : Cf. Règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : Cf. Règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : **Vendredi 17 janvier 2025 - 12:00**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Cf. Règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **Travaux de réhabilitation du gymnase Félix ABOUNA**

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Contrat de maîtrise d'oeuvre visant à réaliser les travaux de réhabilitation du gymnase Félix ABOUNA

Lieu principal d'exécution : Le Moule

Durée du marché (en mois) : 20

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

11 décembre 2024